165959 - Comment juger le fait de travailler en tant que technicien pour une compagnie d'aviation qui offre du vin à ses clients?

question

Je travaille comme technicien pour une compagnie spécialisée dans le transport aérien. La compagnie offre des vins aux voyageurs. Je m'occupe de la réparation des sièges et de tout ce qui concerne l'avion..Est-ce que je partage leur péché? Mes biens sont ils illicites. Il faut savoir que j'ai interrogé un cheikh de chez nous et il m'a dit que j'étais tout à fait éloigné de l'illicite.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n' y a pas d'inconvénient à travailler dans l'entretien des avions assurant le transport de voyageurs. Les aliments et boissons offerts à bord de ces avions n'entraînent pas l'interdiction d'y travailler. Car l'activité de base qui est le transport des voyageurs est licite. Le travail du technicien relève des contraintes que subissent bon nombre de gens.

Les compagnies d'aviation et les voyageurs doivent s'abstenir des interdictions divines. Le travail d'entretien devint interdit quand il consiste à assister un pécheur à accomplir son péché. Ce serait le cas, s'il s'agit d'un avion militaire utilisé dans une guerre contre les musulmans et des cas similaires.

Allah le sait mieux.